



## Réunion des correspondants du Groupe Loutre de la SFEPM Bourges, 14-15 septembre 2013



### Présents :

Correspondants du Groupe Loutre en région :

- Jacques Bouché (LPO, Rhône-Alpes),
- Miguel Gailledrat (Poitou-Charentes Nature, Poitou-Charentes),
- Willy Guillet (LPO, Franche-Comté),
- Olivier Hesnard (CPIE Collines Normandes, Basse-Normandie),
- Alexandre Lehmann (CRCL Hunawihr, Alsace),
- Frédéric Néri (CEN Midi-Pyrénées, Midi-Pyrénées),
- Fabien Sané (ALEPE, Languedoc-Roussillon),
- Franck Simonnet (GMB, Bretagne),
- Alain Texier (Naturalistes Vendéens, Pays-de-la-Loire),
- Thierry Tournebize (PNR Forêt d'Orient, Champagne-Ardenne),
- Nicolas Varanguin (SHNA, Bourgogne),

Présents à titre divers :

- Christian Arthur (SFEPM, trésorier),
- Hélène Jacques (SFEPM, secrétaire du Groupe Loutre),
- Rachel Kuhn (SFEPM, animatrice du PNA Loutre),
- François Moutou (SFEPM, président d'honneur),
- Stéphane Raimond (animateur Loutre et pisciculture PNA Loutre).

### Régions excusées :

- Aquitaine,
- Auvergne,
- Centre,
- Limousin,
- Lorraine,
- Provence-Alpes-Côtes d'Azur.

Depuis plusieurs années, les réunions du Groupe Loutre de la SFEPM permettent aux naturalistes travaillant sur l'espèce dans différentes régions de France de se retrouver et d'échanger sur :

- leurs expériences respectives,
- le fonctionnement/application du PNA dans leurs régions,
- les actions techniques et les méthodologies et protocoles (plateforme commune minimale) à mettre en place de façon coordonnée à l'échelle nationale.

Pour la troisième année consécutive, cette rencontre s'est déroulée sur deux jours dans les locaux du Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges.

**Samedi 1<sup>er</sup> décembre**

## **Rapportage Natura 2000**

Rachel Kuhn présente les principales conclusions du rapportage Natura 2000 concernant la Loutre d'Europe. Tous les 6 ans, les états membres de l'Union Européenne doivent établir un rapport sur l'application des dispositions prises dans le cadre de la Directive Habitats-Faune-Flore. Ce rapport comprend notamment une évaluation de l'état de conservation des espèces de la Directive. Une première évaluation a été faite en 2007 (pour la période 2001-2006). La deuxième est en cours (à rendre en 2013, pour la période 2007-2012). Le travail a été confié à la SFPEM pour un certain nombre de mammifères, dont la Loutre d'Europe.

La démarche avait été présentée au Groupe Loutre en septembre 2011 (voir compte-rendu 2011). Les régions avaient ensuite été sollicitées pour transmettre leurs données sur la répartition de l'espèce sous forme de numéros de mailles LAEA 10 x 10 km au sein desquelles la présence de l'espèce avait été détectée entre 2001 et 2011. Les données ont ensuite été transmises au MNHN, qui assure la coordination scientifique de l'évaluation, au cours du premier semestre 2012.

Pour évaluer l'état de conservation des espèces, des formulaires ont été complétés, permettant de déterminer (par calcul automatique à partir d'un ensemble de questions à choix multiple) si l'état de conservation est « favorable », « défavorable inadéquat », « défavorable mauvais » ou « inconnu ». Quatre paramètres sont pris en compte : l'aire de répartition, la taille de la population, la qualité de l'habitat, les perspectives futures. Un formulaire doit être rempli par domaine biogéographique, ce qui fait quatre formulaires pour la Loutre puisqu'elle est présente dans les domaines atlantique, continental, méditerranéen et alpin.

Les formulaires complétés avaient été présentés au Groupe Loutre pour avis en décembre 2012. Un certain nombre de corrections ont été apportées suite à cette réunion (voir compte-rendu 2012). Une fois validés, les formulaires ont été revus par un relecteur choisi par le MNHN, puis par un comité de validation qui s'est réuni en janvier. Quelques désaccords ont été constatés, principalement concernant le domaine continental.

Pour les paramètres « aire de répartition » et « taille de la population », il était demandé d'indiquer une valeur de référence, c'est-à-dire une « valeur seuil, supérieure ou égale à la valeur de 1994, au-dessus de laquelle l'espèce est considérée en état de conservation favorable au regard du paramètre considéré » (donc aire de répartition et taille de population). Le rédacteur avait la possibilité d'indiquer si la valeur de référence est « nettement supérieure à la valeur actuelle », « supérieure à la valeur actuelle », « approximativement égale à la valeur actuelle », ou « inférieure à la valeur actuelle ».

Pour le domaine continental, « supérieur à la valeur actuelle » avait été choisi, respectant la décision du Groupe Loutre, car si l'espèce se porte bien dans le Massif central, elle est rare dans le reste de ce domaine. Ce choix a entraîné un classement de l'état de conservation en « défavorable inadéquat », ce qui a été contesté par le relecteur qui juge l'état de conservation « favorable » dans le domaine continental. Le changement a été fait malgré l'opposition de la SFPEM.

D'autres remarques du relecteur ont porté sur la taille de la population. La taille de la population doit être renseignée en nombre d'individus matures. Les formulaires donnent la possibilité d'indiquer un chiffre exact ou, si cela n'est pas possible, de choisir entre plusieurs classes de tailles. Même en prenant cette option, l'exercice reste difficile pour une espèce comme la Loutre. Le choix des classes de taille fut longuement discuté par le Groupe Loutre en décem-

bre 2012 et des classes furent retenues en se basant sur des données publiées de densité de population (décision à la majorité). Le paramètre a donc été renseigné « à dire d'expert ». Le relecteur avait jugé les effectifs retenus trop élevés et la SFEPM avait donné son accord pour que ceux-ci soient « revus à la baisse », mais cela n'a pas été pris en compte dans la version actuelle des formulaires.

La SFEPM s'efforcera de clarifier ces points avant que les formulaires ne soient définitivement validés.

Un document de synthèse de ce rapportage est prévu par le MNHN qui sera diffusé à tous les partenaires institutionnels. Les partenaires ont la possibilité de réaliser un document sur leurs espèces, selon des modalités qui leur sont propres et d'en assurer la diffusion et la promotion.

La SFEPM propose de rédiger un document présentant les résultats du rapportage pour les espèces dont elle avait la charge, en incluant des informations sur la démarche, les méthodes employées et sur les désaccords. Ceci est approuvé par le groupe. Des membres issus des différents domaines biogéographiques sont volontaires pour la relecture.

Le groupe de coordination du rapportage Natura 2000 se réunira le 30 septembre ; Christian Arthur sera présent pour la SFEPM. Une réflexion sur la prochaine évaluation est menée dès à présent afin de préparer celle-ci nettement en amont.

C. Arthur demande s'il est pertinent de mener dans les six prochaines années des études pour déterminer les effectifs de loutres, afin de renseigner le champ « taille de population ». Des chiffres sur la densité de population dans certains secteurs, obtenus essentiellement par analyse génétique des épreintes, sont-ils extrapolables à l'ensemble d'un domaine biogéographique ? Un certain nombre d'études seraient nécessaires pour obtenir un échantillon représentatif, d'autant plus que la densité de population peut être influencée par différents facteurs (milieu, mortalité, historique...). Se pose alors la question du financement de ces études qui ont un coût important ; Jacques Bouché relate les difficultés rencontrées pour financer l'étude génétique sur la Loutre qui est actuellement portée par la LPO Rhône-Alpes.

Le groupe estime que les financements, de plus en plus limités, doivent être alloués en priorité à des actions de conservation plutôt qu'à des études, d'autant plus que l'intérêt de connaître les effectifs de loutres est discutable ; l'étendue de l'aire de répartition permet d'avoir une bonne idée de l'importance de la population.

Le rapportage 2011-2013 comprend également une évaluation du rôle du réseau N2000 dans la conservation de l'espèce. Pour ce faire, était demandé d'indiquer une « estimation de la taille de la population incluse dans le réseau ». Ce champ n'a pas été rempli, l'information n'étant pas disponible.

**Conclusions :**

- R. Kuhn reprendra contact avec les services du MNHN en charge du rapportage N2000 pour savoir si des modifications des formulaires sont encore possibles, en particulier en ce qui concerne l'évaluation de l'état de conservation dans le domaine continental.
- La SFEPM rédigera une synthèse des évaluations dont elle avait la charge, une fois que les résultats définitifs du rapportage seront disponibles et diffusables.

## Réactualisation de la carte de répartition de la Loutre en France

Une carte de répartition de la Loutre avait été réalisée lors de la rédaction du plan en 2009 et représente des données de présence obtenues entre 1999 et 2009 en mailles 10 x 10 km du réseau Lambert 93.

Le plan prévoit de réactualiser cette carte selon une méthode standard qui est basée sur la méthode du Groupe Loutre de l'UICN. Elle consiste à prospecter quatre points (généralement un pont) choisis au sein d'une maille 10 x 10 km, plus 600 m de rive d'un seul tenant (à partir du point, sur une seule rive). Dès qu'un indice de présence est trouvé, la maille est notée positive, il n'y a donc pas nécessité de prospecter systématiquement tous les points. Si les 4 points (plus les 600 m) sont prospectés sans qu'un indice ne soit trouvé, la maille est notée négative. Chaque point doit être prospecté au moins une fois tous les 4 ans.

La méthode standard UICN utilise le réseau UTM alors que **dans la méthode standard du PNA Loutre, les points sont choisis au sein de mailles 10 x 10 km du réseau Lambert 93.** Cette méthode correspond à un **minimum de prospection**, elle peut donc être compatible avec d'autres méthodes qui visent un suivi plus poussé.

Le suivi de la Loutre s'est intensifié depuis quelques années, dans le cadre du plan ou d'autres projets, notamment des atlas régionaux sur les mammifères. Le suivi se fait souvent selon la méthode standard du PNA ou des versions modifiées de ce protocole, quelques fois selon des méthodes totalement différentes, pas toujours compatibles avec la méthode standard. De plus en plus de formations sont organisées, ce qui permet d'augmenter le nombre d'observateurs. La Loutre étant de plus en plus connue, les découvertes « par hasard » se multiplient aussi.

Pour la réactualisation de la carte de répartition, un certain nombre de questions se posent relatives à :

- la régularité de la réactualisation,
- la représentation des données,
- comment gérer l'hétérogénéité des méthodes de suivi,
- le support ?

L'aire de répartition de la Loutre est en constante évolution en raison de la progression de l'espèce et de l'intensification du suivi. Une réactualisation de la carte nationale tous les 4-5 ans paraît donc insuffisante. Il faudrait envisager une réactualisation à minima tous les ans, voir une actualisation continue surtout si la Loutre est détectée dans des zones où sa présence n'était pas connue jusque là (par ex. redécouverte dans la Manche et observation en Franche-Comté). Cela dépend de la disposition des détenteurs de données à transmettre leurs informations régulièrement.

Les données par maille 10 x 10 km pourraient être diffusées en ligne sur un support type Géoportail qui permet de visualiser la répartition sur l'ensemble de la France mais également, en zoomant, d'avoir une vision plus précise et, par exemple, de vérifier si une localité est au sein de l'aire de répartition de l'espèce.

L'hétérogénéité qui persiste encore dans les méthodes de suivi complique la restitution des résultats ; elle est surtout problématique pour la représentation cartographique des données négatives. Quand on parle d'« absence » il s'agit en fait d'« absence de résultats positifs » car si l'espèce n'est pas détectée, cela ne garantit pas son absence. Il convient donc de plutôt parler de « données négatives », or pour représenter des résultats négatifs, il faut qu'ils aient été obtenus avec la même méthode. Une maille ne peut pas être notée négative si un

effort minimal de prospection n'a pas été respecté. Est-il pertinent de représenter les mailles négatives sur la carte de France, étant donné que celles-ci ne seront disponibles que pour certaines régions ?

La représentation par maille de « présence » avait été critiquée car cela peut donner une image erronée de l'importance de l'aire de répartition, étant donnée que cette présence n'est dans certains cas que temporaire. Différents niveaux pourraient être indiqués et la présence pourrait être déclinée, par exemple en « présence permanente », « présence sporadique »...

Christian Arthur regrette que l'homogénéité des méthodes de prospection visée dans le plan ne soit pas atteinte. R. Kuhn explique que le choix des méthodes revient aux structures locales qui réalisent les suivis, d'autant plus qu'en l'absence de crédits PNA pour les prospections, il est difficile d'imposer un protocole.

C. Arthur indique aussi la nécessité de séparer les étapes : récolte des données, traitement de ces données (décision de figurer ou non différents niveaux de présence), choix de l'accessibilité aux données (qui peut avoir accès à quoi et à quel niveau) et restitution de ces données (choix de l'échelle, choix de la typologie de représentation. Selon les publics cibles visés, l'information peut être transmise de façon différente.

Les membres présents approuvent l'idée d'une carte dynamique sur un portail web et sont disposés à fournir leurs données régulièrement, voire les saisir en ligne si c'est possible.

Les mailles négatives devraient être représentées, quitte à les retirer ensuite si trop d'hétérogénéité entre régions est constatée ou à faire deux versions de la carte. Cela pourrait aussi encourager davantage de régions à adopter la méthode standard pour pouvoir faire figurer leurs résultats négatifs sur la carte nationale.

Une représentation par niveaux de présence est également approuvée ; il faudra définir ces niveaux et élaborer une méthode.

#### **Conclusions :**

- L'objectif est de représenter la répartition de la Loutre en France au moyen d'une carte dynamique sur un portail web et de la réactualiser régulièrement.
- Une représentation par niveaux de présence est visée.
- Une réflexion sur la méthode sera débutée en 2014 afin que l'outil soit opérationnel avant la fin du plan.

## **Etat d'avancée des actions en faveur de la Loutre dans les régions**

Chaque correspondant présente les actions menées dans sa région (les correspondants absents ont fait parvenir leur compte-rendu).

### **Alsace (Alexandre Lehmann)**

Actions de communication : Des plaquettes d'informations ont été diffusées :

- lors des soirées sur la Loutre animées notamment par Christophe Woehrlé,
- lors des rencontres avec les prospecteurs,
- au contact du public et des administrations locales agissant sur les milieux aquatiques,
- au sein du Centre de Réintroduction des Cigognes et des Loutres (vitrines d'informations).

Plusieurs articles sur la Loutre d'Europe ont été écrits et diffusés dans les journaux locaux :

- <http://www.lalsace.fr/haut-rhin/2013/04/29/ohe-ohe-de-hunawihir-a-la-rade-de-brest>
- <http://alsace.france3.fr/2013/08/20/hunawihir-carnet-rose-chez-les-loutres-304453.html>

Le réseau Loutre Alsace va mettre en ligne un site Internet pour sensibiliser le public aux milieux aquatiques, informer les personnes intéressées et centraliser les données des observateurs et prospecteurs.

Le Centre de Réintroduction des Cigognes et des Loutres a réalisé des dossiers pédagogiques pour tablettes tactiles sur le thème « Les traces et indices - les animaux des bords d'eau ». Répartition 2013 : Peu de prospections cette année, beaucoup dans la zone de répartition 2009 où elle reste présente. Personne n'aime prospecter sur des zones où elle n'est pas présente. Pour l'instant le centre Alsace a été prospecté, le reste de la région sera fait durant l'hiver, notamment après la formation de prospecteurs du mois de novembre.

Actions de protection : La création de catiches artificielles a été l'action de terrain principale pour cette année, plusieurs catiches ont été installées en centre Alsace, dans la zone de présence actuelle de la Loutre. Un nouveau chantier est prévu en fin d'année avec création et installation de deux catiches artificielles à la confluence de deux rivières en centre Alsace.

Le Centre de Réintroduction a réalisé une plaquette explicative sur la création et l'installation de ces catiches artificielles à destination des ingénieurs et techniciens de rivières de la région.

Etudes : Une étude sur le potentiel d'accueil dans la région a été réalisée par une stagiaire du Centre Loutre, Mélodie Kreyer, afin de cartographier les habitats favorables pour la Loutre. Le Centre Loutre a participé à un travail du CNRS sur les échanges d'informations chimiques (épreintes) de la Loutre d'Europe.

Centre de soins : Le Centre Loutre du Centre de Réintroduction de Hunawihir (CRCL) se propose de mettre à disposition des centres de soins membres de l'Union Française des Centres de Sauvegarde (UFCS) les compétences et le matériel à sa disposition pour la sauvegarde de loutres issues du milieu naturel et destinées à retourner à l'état sauvage, ainsi que le prévoit la réglementation en vigueur.

Le Centre Loutre dispose d'un vétérinaire spécialisé Loutre et autres mustélidés, d'un capacitaine expérimenté, d'enclos de semi-liberté et des protocoles d'élevage spécifiques limitant le contact aux animaux.

### **Aquitaine** (Thomas Ruys - Cistude Nature et Pascal Fournier - GREGE)

Rappel : le PNA Loutre d'Europe n'est pas décliné en région Aquitaine.

En 2013, des prospections complémentaires ont été réalisées pour mieux connaître la répartition de la Loutre d'Europe dans le cadre de l'Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine. Les données de moins de 10 ans du GREGE, de Cistude Nature et des contributeurs de la base de données Faune-Aquitaine ont été compilées fin juin pour établir une carte de répartition de la Loutre d'Europe en 10 x 10 km Lambert 93. L'ouvrage sur les carnivores (tome 5 de l'Atlas des Mammifères sauvages d'Aquitaine) est prévu fin 2014. D'ici là, des prospections complémentaires auront lieu fin 2013 et en 2014.

Au début de l'été 2013, le Conseil Général de Gironde a lancé un appel d'offre pour la réhabilitation de 17 ouvrages en faveur de la petite faune (plus particulièrement le Vison d'Europe) sur des sites proches ou en zone Nature 2000. La plupart de ces ouvrages concerne des cours d'eau et des zones humides ce qui implique une incidence directe pour la Loutre. Pascal et moi-même n'avons pas pu répondre à cet appel d'offre car nous n'avons pu trouver de bureau d'études généraliste acceptant de nous associer à leur réponse pour avoir la compétence Vi-

son/Loutre. Nous comptons cependant suivre de près l'évolution du projet sachant que le GREGE avait réalisé les diagnostics de départ sur l'ensemble des sites retenus. Espérons que les ouvrages soient bien réalisés et fonctionnels pour la Loutre d'Europe.

### **Auvergne** (Charles Lemarchand - Groupe Mammalogique d'Auvergne)

En 2013, en date du 30 septembre, la seule action en cours liée à la déclinaison du PNA loutre est la poursuite de la création d'un carnet de bord d'observation ou de saisie de mortalité de loutres par les agents de terrain et de réseau routier (agents de CG, de DIR). Les fiches récapitulantes les cas de collision, élaborées en 2012 avec les services de la DREAL Auvergne, ont été transmises aux services routiers en vue de l'éventuel aménagement des « points noirs » (passages à faune, grillages).

Le projet d'étude de régime alimentaire, déjà évoqué dans la déclinaison régionale du PNA en 2011 et les actions menées en 2012, est en cours d'instruction auprès des financeurs potentiels par l'équipe de Catiche Productions, en partenariat avec le CEN Auvergne. Les difficultés de financement sont très importantes. Si ces difficultés sont surmontées, l'étude pourrait démarrer en fin d'année 2013 (novembre-décembre) pour une durée d'un an (cycle annuel). Aucun financement « Etat » lié directement au PNA n'est pour l'instant prévu en 2013, à la différence des actions menées en 2012.

L'absence de financements nationaux grève considérablement les actions prévues en région, et le bilan global du PNA risque d'être faible. La stratégie globale du fonctionnement et du financement du PNA devra être discutée en COPIL national.

NB : les autres travaux menés par Catiche Productions et concernant la Loutre en Auvergne et en France, travaux antérieurs et indépendants du PNA (études toxicologiques, répartition, études génétiques entre autres), se poursuivent.

### **Bourgogne** (Nicolas Varanguin)

Dans le cadre de la Bourgogne Base Faune et des programmes de l'Observatoire de la Faune de Bourgogne, notamment le programme sur la Loutre d'Europe, les données sur la faune issues des réseaux naturalistes, les données bibliographiques ou informations issues d'autres sources (grand public par exemple) sont compilées chaque année en Bourgogne. Assez peu de données ont pu être collectées au cours de l'année 2013. Trois données ont été intégrées à la base, 2 récentes (2012 et 2013) dont une considérée comme « valide », localisées sur le bassin de l'Yonne (le Cousin), dans le Morvan, et une datant de 1993, restant à confirmer, sur la région naturelle de Puisaye.

Même si elles sont peu nombreuses, ces données viennent étayer, avec les informations collectées les années précédentes, l'hypothèse de renforcement des populations depuis une dizaine d'années sur le massif du Morvan, aussi bien sur le bassin de la Seine que celui de la Loire. L'axe Loire est par ailleurs de plus en plus sujet à l'observation d'indices depuis la fin des années 2000, et la jonction entre ces 2 secteurs est à surveiller à l'avenir.

Des prospections sont programmées sur les mailles sujettes à des observations récentes et sur les mailles adjacentes, et seront réalisées au cours de l'hiver 2013-2014, puis 2014-2015. Plus d'une cinquantaine de mailles prioritaires 10 x 10 km seront ciblées. Un premier état des lieux avait été réalisé entre 1999 et 2006 sur les bassins de présence potentielle.

Ces prospections seront menées en lien avec l'animation d'un groupe Loutre régional, regroupant les acteurs s'intéressant à l'espèce, dont la mise en place a débuté en 2012.

Parallèlement à ces démarches d'inventaire et de suivi, certaines actions du PNA sont ou seront mises en œuvre dans les années à venir, même si le Plan n'est pas décliné en région, et notamment grâce au soutien financier des agences de l'eau. Parmi ces actions :

#### Actions de connaissance :

- Construction d'un calendrier de prospection bénévole/salarié (en cours).
- Orientation des prospections sur les secteurs à enjeux (en cours).
- Identification des corridors de reconquêtes potentielles (en cours).
- Poursuite de la collecte et la bancarisation des informations en Bourgogne (en cours).
- Développement de programmes en commun (en cours).
- Validation des données par les membres du Groupe Loutre Bourgogne (en cours).
- Lancement d'une nouvelle enquête auprès des naturalistes bourguignons (en cours).

#### Actions de conservation :

- Mise en place de « Havres de Paix » (à venir).
- Prise en compte de l'espèce dans les sites Natura 2000 et plus largement dans les politiques environnementales (en cours).
- Favoriser la cohabitation loutre et pisciculture (à venir).

#### Actions de communication :

- Soutien technique aux services de l'Etat, aux collectivités et syndicats (en cours).
- Sensibilisation des différents usagers aux problématiques de conservation de l'espèce (pêcheurs, pisciculteurs...) (à venir).
- Réalisation de stages de formation à destination des bénévoles et professionnels de l'environnement (à venir).
- Diffusion des informations aux partenaires (en cours).
- Apporter connaissance et accompagnement aux structures compétentes (syndicats de rivières, Agence de l'Eau, fédérations de pêche et de chasse, service police de l'eau des Directions Départementales des Territoires (DDT), la DREAL de Bourgogne, le CR de Bourgogne, les Conseils Généraux, SAGE, SDAGE, PLU, CT, Natura 2000, ENS, programme d'entretien de rivière...) (en cours).
- Communication auprès des médias (à venir).
- Création de supports de communication (en cours).
- Manifestations publiques sur le thème de la Loutre (à venir).

### **Bretagne** (Franck Simonnet)

Pour rappel, en Bretagne la Loutre a recolonisé de nombreux bassins versants à partir des deux noyaux relictuels principaux, celui du Centre-Ouest (têtes de bassins versants) et secondairement celui du Sud-Est (marais littoraux). Elle occupe aujourd'hui la quasi-totalité du Morbihan, une grande partie des Côtes d'Armor et du Finistère, mais sa présence est encore marginale en Ille-et-Vilaine. Le front de recolonisation Ouest (pointe Finistère) est très dynamique, tandis que celui de l'Est montre une certaine stagnation. La répartition de l'espèce est suivie par un réseau d'observateurs préalablement formés à l'identification et à la recherche des indices de présence.

Le GMB, animateur régional du PNA (aucun financement en 2013), recense les cas de mortalité, en particulier routière, et réalise des autopsies des individus récoltés (une centaine d'individus autopsiés). Des prélèvements sont effectués, pour d'éventuelles études ultérieures (ex. : doctorat sur les parasites des voies biliaires de la Loutre).

Un conseil, une information et une assistance est apportée aux gestionnaires de milieux naturels (techniciens de rivière, opérateurs Natura 2000, gestionnaires de réserves, collectivités)

pour une bonne prise en compte de l'espèce. Des actions de sensibilisation sont également menées, en particulier via les Havres de Paix.

Une expérience de mise en protection d'une pisciculture a été menée, malheureusement sans pouvoir aboutir, l'entreprise ayant cessé cette activité (voir la communication sur le sujet lors du colloque d'Arles).

Grâce à d'autres sources de financement que le PNA, des actions sont menées avec les conseils généraux et la Direction Interdépartementale des Routes de l'Ouest (DIRO) pour la mise en place de passages à Loutre. Environ 75 passages ont été aménagés dans la région (d'autres étant aménagés sans le conseil des naturalistes, ce qui peut aboutir à des réalisations non fonctionnelles). Les contacts établis depuis les années 1990 avec certains employés de ces services ont permis d'aboutir en 2012 à la signature d'une convention avec la DIRO (élargie à Mayenne Nature Environnement pour le département concerné), afin d'aménager les ouvrages les plus faciles et de former les personnels de l'Etat. Par ailleurs, cette collaboration a permis de répondre à un appel à projet du Ministère sur la continuité écologique (fonds FIBRE) afin d'aménager 7 ouvrages sur un même bassin versant (Ria d'Étel). Ce gros projet de près d'un million d'euros, avec la collaboration du GREGE et du Syndicat de la Ria d'Étel, prévoit notamment le fonçage du remblai de la RN165 (2x2 voies) en plusieurs endroits afin d'installer des buses sèches. Des pontons flottants seront également testés, le tout accompagné d'un relevé précis de la mortalité routière et d'un suivi de la fréquentation des passages et de la présence de la Loutre à l'échelle du bassin versant.

#### **Centre** (Romuald Dohogne - Indre Nature)

Indre Nature poursuit le recueil de données à l'échelle du département. Aucune campagne de recherche n'a été mise en œuvre et les quelques informations recueillies n'apportent pas de grands changements dans les connaissances sur la répartition de l'espèce. Le bilan des connaissances sur la présence de la Loutre réalisé par Indre Nature a permis de mettre en avant les communes sur lesquelles l'usage des pièges de catégories 2 et 5 est désormais interdit jusqu'à 200 m des zones humides. Dans le Cher, Nature 18 a également recueilli quelques données de présence de Loutre qui ont été transmises à l'ONCFS. Sologne Nature Environnement continue également le recueil de données mais le retour de la Loutre semble moins évident que dans d'autres secteurs de la région. SNE a également organisé une formation d'une journée pour sensibiliser différents partenaires techniques (Conseil général...) aux problèmes de mortalité routière et aux enjeux de conservation de la Loutre liée à l'aménagement et à la restauration des ponts. L'ONCFS a récolté beaucoup de nouveaux indices dans l'Eure-et-Loire et l'Indre-et-Loire. L'ONCFS a également rédigé avec R. Rosoux un article paru dans « Symbiose » sur l'état des connaissances de la répartition de la Loutre dans le Cher. L'office a également mis à jour la répartition régionale de l'espèce en utilisant ses données ainsi que celles du réseau d'associations de protection de la nature.

#### **Champagne-Ardenne** (Thierry Tournebize)

Le PNA Loutre n'est pas décliné. Le statut de l'espèce reste précaire dans cette région. Des indices de présence sporadiques continuent à être décelés dans le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient où l'espèce a été redécouverte en 1997. L'espèce a été également observée en 2008 en Haute Marne sur la vallée du Rognon. Enfin, dans les Ardennes, plus aucun indice sur la Meuse à la frontière avec la Belgique. En Forêt d'Orient, les études conduites sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie tout d'abord, puis sur le PNR, par Catiche productions ont mis en évidence que l'espèce n'avait probablement jamais disparue du secteur. Malgré les

formations réalisées en 2010 à l'attention des naturalistes et agents techniques, aucune autre donnée de loutre en région. L'espèce figure toutefois en bonne place dans le futur SRCE et dans la Trame verte et bleue du Parc. Un projet d'aménagement de passage à petite faune a été confié au CETE de l'Est sur le site historique de présence de la Loutre en Forêt d'Orient, la Fontaine Colette. Enfin, dans le cadre du PNA, des prospections normalisées seront entreprises sur le PNR de la Forêt d'Orient en 2015, voire ailleurs en région.

### **Franche-Comté** (Willy Guillet)

Suite à la découverte d'une piste de Loutre en décembre 2010 dans le Jura, premiers indices de son retour en Franche-Comté, naissent les premières discussions à propos de la mise en place d'un réseau Loutre régional dans l'objectif premier de suivre son retour. Quelques prospections ont été réalisées l'hiver 2011-2012 sur des cours d'eau favorable, toutes vaines. En perspective se dessine la mise en place d'un réseau de bénévoles et de structures collaboratrices pour affiner les prospections durant 2013 et 2014. La LPO Franche-Comté s'affirme comme porteuse du groupe Loutre en région Franche-Comté.

### **Languedoc-Roussillon** (Fabien Sané)

En Languedoc-Roussillon, les actions issues de la déclinaison régionale du PNA sont coordonnées par l'Union Meridionalis en partenariat avec la Fédération Aude Claire, le CEFÉ-EPHE de Montpellier et la Tour du Valat (TDV). Les résultats des actions menées entre juin 2011 et juin 2012 sont les suivants :

Formations : 6 formations gratuites ont été organisées dans les 5 départements, auxquelles ont participé un total de 98 personnes (bénévoles et représentants de 15 structures professionnelles).

Communication : en plus des communiqués de presse annonçant les actions en cours, les relais départementaux du programme ont été sollicités (interviews) par 3 stations de radios et 2 chaînes de télévision, témoignant d'un certain intérêt des médias pour l'espèce.

Bilan des prospections menées pendant l'hiver 2011/2012 : Les prospections ont été menées selon la méthode « standard ». 622 mailles 5 x 5 km ont été visitées, sur un total de 1238 mailles « favorables » (= mailles qui intersectent le réseau hydrographique). 269 ont révélé des indices de présence de Loutre, soit 43% des mailles 5 x 5 km visitées et 22% des mailles favorables. Ces résultats permettent d'établir le bilan suivant concernant la distribution actuelle de l'espèce en Languedoc-Roussillon :

- la Loutre d'Europe fréquente potentiellement tout le réseau hydrographique lozérien.
- L'espèce apparaît bien présente dans le nord du Gard (sur les Gardons, l'Hérault, la Cèze et ses affluents) jusqu'au Rhône. Aucun indice de présence n'a été trouvé en Camargue.
- L'animal est également bien présent dans l'arrière pays héraultais, sur le cours amont et moyen de l'Hérault (jusqu'à Saint-Martin-de-Londres) et de l'Orb et leurs affluents.
- L'Aude est le département où la distribution de l'espèce est la plus limitée. Elle est néanmoins bien présente sur l'Aude et le Fresquel, et sur l'Argent-Double.
- Dans les Pyrénées-Orientales, le mustélidé ne paraît bien implanté qu'aux limites sud-est et sud-ouest du département, sur le piémont pyrénéen et à l'intérieur du massif. Bien présent dans la vallée du Tech et sur le Riu de Querol, il atteint le littoral en bordure sud de la plaine d'Illobéris.

Mortalité routière : Pendant la période 2000-2010, 38 cas de mortalité ont été répertoriés dont la majorité concernent la Lozère (74%). 7 cas sont localisés dans les Pyrénées-Orientales, 2 dans le Gard et 1 dans l'Aude. A une exception près, sur la commune de Ur (66), il s'agit de cas diffus ne correspondant pas à des « points noirs ».

Piscicultures : Après recensement des exploitations piscicoles, 31 exploitations piscicoles ont été contactées par courrier postal. 21 réponses ont été retournées, dont 2 signalent des prélèvements du cheptel par la Loutre : une d'entre elle est située en Lozère, l'autre dans l'Aude. Le programme régional d'action devrait être poursuivi en 2013.

### **Limousin** (Gaëlle Caublot - GMHL)

Communication : Quelques sorties grand public ont été réalisées en août par Stéphane Raimond à Bugeat et dans les environs. Une page spéciale sur la Loutre et le PNA a été mise en place sur le nouveau site du GMHL. La problématique Loutre a pu également être abordée lors des autres sorties grand public effectuées par l'association, le thème intéresse beaucoup.

Prospections approfondies : 3 sorties communes GMHL-ONCFS pour prospecter la Loutre dans les ruisseaux sans données ont été menées en Creuse et en Haute-Vienne. Différents partenaires avaient été invités : fédérations de chasse, de pêche, techniciens de rivières, autres associations de protection de la nature... Ces sorties ont permis de découvrir des épreintes sur la quasi-totalité des derniers ruisseaux de Creuse.

Génétique : L'étude génétique débutée en 2012 (ramassage d'épreintes) s'est poursuivie pendant l'hiver 2013. Les secteurs des gorges de la Dordogne (19) ont ainsi été complétés par le lac de Vassivière (23-87), Limoges (87) et les gorges de la Grande Creuse (23). Le rapport sera disponible début novembre 2013.

Collisions : Quelques cas de mortalité par collision ont été portés à connaissance en 2013. Ces observations ont été immédiatement retransmises aux services départementaux de l'ONCFS.

Loutre et Pisciculture : 2013 voit s'achever le programme sur 2 ans mis en place par le GMHL et le PNR de Millevaches portant sur l'expertise des piscicultures du PNR et de l'étang de Méouze (passe à loutre). Au total, 3 piscicultures ont été expertisées ou suivies par Stéphane Raimond. 2 d'entre elles présentent désormais des aménagements contre l'intrusion des loutres. Deux panneaux explicatifs sont en cours d'élaboration et seront prochainement posés sur les piscicultures concernées. Une visite a également été effectuée par Stéphane Raimond, Rachel Kuhn et le GMHL au lycée agricole d'Ahun, où la pisciculture est fréquentée par les loutres.

Havre de Paix : Une visite s'est déroulée dans le courant du mois de mars sur un site géré par l'ONF 19. Situé dans une petite vallée forestière, il constituera un parfait Havre de Paix pour la Loutre. Ce Havre de Paix sera mis en place dès que possible.

Réduire les accidents de chasse : Le GMHL s'est porté partie civile dans le cadre d'un procès pour destruction d'espèce protégée en Creuse.

Animation du plan : Le bilan de l'année 2012 et le programme 2013 ont été exposés lors d'une réunion annuelle des PRA organisée par la DREAL Limousin en juin. Cette journée s'est focalisée sur la prise en compte des espèces à PNA dans les sites Natura 2000.

### **Lorraine** (Estelle Germain - CROC et Matthieu Gaillard - Neomys)

En Lorraine, la Loutre d'Europe a été déclarée officiellement disparue par le Groupe Mammalogique Lorrain en 1984. Toutefois, entre les années 1990 et 2000, quelques observations ont été relayées indiquant la persistance de quelques individus.

En 2011, Neomys et le CROC, deux associations lorraines, ont participé à l'inventaire d'une

trentaine d'espèces de mammifères terrestres dans le cadre de l'opération "Carnet-B", cartographie nationale des enjeux territorialisés de biodiversité remarquable. Cette opération pour laquelle la Lorraine et la région Centre ont été choisies comme région pilote, consiste à cartographier par mailles de 10 x 10 km la biodiversité protégée et remarquable, à commencer par la faune dès 2011. Elle est pilotée en région par la DREAL.

Parmi les espèces de mammifères terrestres inventoriées figurait la Loutre d'Europe. Ce travail d'inventaire consistait à réaliser une synthèse des données bibliographiques récentes concernant la présence de l'espèce en Lorraine (données postérieures à 2000 pour la cartographie) d'une part, et d'autre part, à effectuer des inventaires sur le terrain. Le CROC et Neomys se sont partagés cette mission, le CROC se chargeant de la synthèse bibliographique et Neomys assurant les inventaires sur le terrain. Au total, 14 sites ont fait l'objet de prospections. La recherche d'indices de présence (empreintes, épreintes, restes de repas...) a été menée sur trois à cinq kilomètres, sur chaque rive, pour chacun des 14 sites, avec deux passages (un par temps de neige au cours de l'hiver et le second à la période d'étiage des cours d'eau).

Finalement, aucun indice de présence n'a été observé sur le terrain au cours de ce travail. La dernière donnée validée concernant la présence de la Loutre en Lorraine remonterait donc à l'année 2000 où des empreintes du mustélidé ont été observées sur un affluent de la Moselle dans le département de Meurthe-et-Moselle (observation de J.-B. Schweyer ; observation validée et citée par Bouchardy & Rosoux 2001).

Référence : Bouchardy C. et Rosoux R. (2001). Etude de la répartition de la Loutre d'Europe en Poitou-Charentes et dans les zones limitrophes et actualisation de la carte de répartition nationale en 2001. Rapport du Groupe Loutre de la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères.

## **Midi-Pyrénées** (Frédéric Néri)

### Finalisation de la mise à jour de la répartition en Midi-Pyrénées :

- Deuxième phase des prospections focalisée cette année sur les bassins versants identifiés comme non occupés par la phase A et mitoyens de bassins occupés. Ajout de données hors protocoles (prospections diverses des partenaires, prospections PNA Desman...).
- Colonisation toujours en cours.
- Quelques grandes rivières en particulier dans les plaines centrales, non occupées sans explications claires (méthode de prospection inadaptée, absence réelle...).
- Taux de détection de 75% avec 2 passages de personnes qualifiées.

Analyses génétiques : La région étant à l'intersection de trois noyaux de populations (Aquitaine, Massif central et Ibérique), des analyses génétiques ont été réalisées sur 60 cadavres récoltés dans le grand sud afin de caractériser et localiser ces populations avant qu'elles ne se rejoignent et se « mélangent » mais aussi voir si des échanges existent déjà. Il existe bien trois populations avec des génotypes différents. Des échanges semblent déjà avoir lieu, avec des questions sur les axes et voies de communications que l'on ne connaît pas. Ces résultats sont provisoires et restent à affiner et confirmer.

Prise en compte de la Loutre dans les travaux d'aménagement des ouvrages hydrauliques sur l'Adour : Lors de l'étude de la Loutre sur l'Adour, le pont de l'Adour de Lesponne, en amont de Beudéan a été repéré comme dangereux pour la Loutre pour son franchissement en hautes eaux. Ce constat partagé par les divers organismes intéressés (DDT, Onema, Conseil général, syndicat mixte du moyen et du haut Adour...) a permis d'aménager une banquettes de 35 cm de

hauteur x 50 cm de largeur en rive droite de l'arche et de maintenir ce passage à sec en dehors de la montée des eaux.

Le propriétaire de la centrale hydraulique présente en amont de l'ouvrage a également été enjoint à rééquiper son bief d'un passage à Loutre durable (installation détruite lors des dernières crues).

#### Projets pour 2014 :

- Prospections en canoë des parties aval de grandes rivières non occupées et diagnostic des raisons de l'absence de loutre si avérée.
- Diagnostic sur le terrain des zones de collisions routières.
- Synthèse des points noirs, rencontres des propriétaires, propositions d'aménagements et convention.
- Communication grand public et prise en compte dans les politiques publiques (dont animateurs Natura 2000).

### **Normandie** (Olivier Hesnard)

#### Suivis et recherches de l'espèce :

Bilan sur le bassin de la Vire lors de l'hiver 2013 (CPIE) : le bassin est occupé partiellement, la population, mobile, communique vers d'autres cours d'eau (Douve) via les marais du Cotentin où le suivi est réalisé par le Parc Naturel Régional.

Des recherches complémentaires ont été réalisées sur les autres cours d'eau de la Manche par le Groupe Mammalogique Normand, mais rien à signaler.

Sur le bassin de l'Orne, les recherches menées sur l'espèce ont été effectuées sur les fronts de recolonisation par le GMN. La population semble stable et se conforte sur le territoire.

Cas de mortalité : Aucun connu au cours de cette dernière année. Le cadavre trouvé fin 2011 n'a pas été analysé.

#### Communication et sensibilisation :

Havre de Paix (GMN et CPIE des Collines Normandes) : élaboration d'une plaquette, de la convention, d'une page Internet et de panneaux. Il n'y a pour l'heure qu'une convention signée (un privé), et des prises de contacts en vue d'un conventionnement avec le Conseil Général de l'Orne et le Conservatoire des Espaces Naturels.

#### Animations :

- Intervention lors de la journée technicien de rivière : <http://www.caterbn.fr/cours-d-eau/actualites/jt-argentan-19-12-2012-apr%C3%A8s.html>
- NATURA 2000 Site haute vallée de l'Orne (5 personnes)
- Grand public (15 personnes 26 mai)
- Prochaines animations le 29 septembre

### **Provence-Alpes-Côte d'Azur** (Pierre Rigaux - LPO PACA)

La Loutre est encore très rare en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Quatre ans après son retour avéré, la population est limitée à une partie ouest du Vaucluse dans la vallée du Rhône et sur certains affluents, et l'espèce a en plus été identifiée très ponctuellement au début de l'année en Camargue (Bouches-du-Rhône) et sur la basse Durance (limite Vaucluse/Bouches-du-Rhône).

En 2013 dans le cadre du PNA, le suivi de la recolonisation est fait au travers des prospections par maille 10 x 10 km dans l'ensemble de l'aire de présence connue et au-delà du front de recolonisation identifié. En mars, une formation regroupant une quarantaine de personnes a

été réalisée en Camargue par la LPO PACA, la Tour du Valat et les Marais du Vigueirat. Une autre formation sera réalisée par la LPO PACA dans le Vaucluse en octobre.

Concernant les actions de protection mises en œuvre dans la région, l'année 2013 est marquée notamment par la concertation la plus poussée possible avec des acteurs incontournables de la gestion des cours d'eau dans la région : principalement la Compagnie Nationale du Rhône (gestionnaire des ouvrages hydroélectriques, des canaux et des berges du fleuve) et aussi Electricité de France (gestionnaire des ouvrages sur la rivière Durance). Pour le moment, on en est encore aux phases de conseils et d'expertise. L'objectif à termes est que soient mises en œuvre des pratiques concrètes : gestion des berges, ouvrages de franchissement, sécurisation des « points noirs »... Par ailleurs, les actions d'éducation et d'information sur la Loutre continuent dans la région auprès du public.

### **Pays-de-la-Loire (Alain Texier)**

La Loutre a toujours été présente sur la région des Pays-de-la-Loire, principalement sur les départements de la Vendée et de la Loire-Atlantique. Depuis le début des années 2000, elle recolonise l'ensemble de la région avec les départements de la Sarthe, la Mayenne et le Maine-et-Loire. Cette connaissance est permise grâce à un réseau d'associations, de bénévoles, syndicats mixtes, PNR, opérateur Natura 2000..., qui engagent différentes actions sur la région (suivis, étude sur la mortalité, prospection sur les fronts de colonisation, pose de passages à Loutre...). Schématiquement, on distingue 2 grandes stratégies sur la région. En Vendée et en Loire-Atlantique, bastion de l'espèce pour la région, l'inquiétude principale est la mortalité routière (plus de 200 cas entre 2001 et 2010) car la répartition de la Loutre est assez bien connue. A l'inverse, sur les autres départements, les problématiques concernent la connaissance des fronts de colonisation, des corridors et la franchissabilité des ouvrages (ponts, routes...).

Ces stratégies ont été reprises dans le plan régional d'actions, rédigé et animé par la coordination régionale de la LPO et l'ONCFS. Le PRA a été validé au CSRPN en décembre 2012 et le premier COPIL s'est tenu en janvier 2013. Il comprend classiquement 22 fiches actions sur les 31 du PNA, qui sont déclinées par priorités et en 3 axes (étude, protection, communication).

En 2013, un programme de financement a été élaboré par les associations sur la base des 2 stratégies régionales et déposé à la Région, la DREAL et l'Agence de l'eau. En parallèle aux actions de suivi, il est primordial de travailler sur des actions concrètes d'aménagement, avec les services routiers car la Loutre ne nous attend pas pour recoloniser la région.

### **Poitou-Charentes (Miguel Gailledrat)**

En Poitou-Charentes, le plan national d'actions n'a pas été décliné à l'échelle régionale. Par conséquent, il n'y a pas d'animation régionale, pas de projet et d'action de portée régionale et aucun financement sur la ligne du PNA.

La dernière action d'ampleur régionale réalisée pour cette espèce, réside dans la compilation des observations dans le cadre de la publication de l'atlas des mammifères sauvages du Poitou-Charentes. Il en ressort que la Loutre est présente dans les quatre départements de la région (Deux-Sèvres, Charente, Charente-Maritime et Vienne) mais avec une répartition hétérogène. Elle est largement répandue sur la façade atlantique et le réseau hydrographique de Charente-Maritime. En Deux-Sèvres, le Marais Poitevin reste la zone où la Loutre est la plus abondante, mais elle est également présente sur la Boutonne ainsi que sur le Thouet (affluent de la Loire). Dans le département de la Charente, l'espèce est bien répandue sur le réseau

hydrographique avec probablement des échanges entre les populations provenant de la façade ouest et celles du Massif central. Enfin, dans la Vienne, l'espèce a toujours été rare avec cependant, une recolonisation en cours depuis une petite dizaine d'années.

Même si le PNA n'est pas décliné en Poitou-Charentes, la Loutre fait tout de même l'objet de prospections, de suivis et d'aménagements. Ces actions sont menées par les associations de protection de la nature, par des syndicats de rivière, par le Parc du Marais Poitevin, par l'ONCFS, des bureaux d'étude.... En l'absence de PNA, il est difficile d'avoir l'exhaustivité des actions menées en faveur de la Loutre dans la région.

En 2013, on peut cependant noter les actions suivantes :

- Dans les Deux-Sèvres et la Vienne, 6 journées de prospections communes ONCFS, associations de protection de la nature, syndicat de rivière, associations de piégeurs ont été initiées dans le cadre du Plan Loire.
- Recherche de l'espèce sur les fronts de colonisation en 86 (Vienne Nature, ONCFS) et sur la Charente (Vienne Nature).
- Suivis de 112 placettes « loutre » sur la Charente (en 16 et 17) (LPO) dans le cadre d'un projet de LIFE Vison et Loutre sur la Charente.
- Centralisation des données de collision routière en Charente-Maritime avec 32 cas entre janvier et août 2013 (LPO).
- Deux Journées de formation sur la recherche de la Loutre (Vienne Nature).
- Mise en place d'un projet régional sur le suivi de la mortalité routière par les associations de Poitou-Charentes Nature.
- Transmission d'informations sur la répartition de l'espèce aux DDT pour interdire l'utilisation piège de type 2 à moins de 250 m des cours d'eau abritant la Loutre.
- Dans le cadre des travaux de construction de la ligne LGV Sud Europe Atlantique (Tours-Bordeaux), l'espèce est prise en compte lors de maintien de corridor, la construction d'ouvrages d'art, le suivi d'aménagement et de travaux. Ces actions financées dans le cadre des mesures compensatoires sont mise en œuvre par les associations de Poitou-Charentes Nature, le GREGE...
- Neutralisation de 2 ouvrages d'art dangereux avec le CG17 ainsi que ceux traversés par l'A10 sur toute la Charente-Maritime (fonçage de buse sèche + suivi des dispositifs aménagés) par la LPO.
- Conseil d'aménagement routier pour le CG79 par Deux-Sèvres Nature Environnement et le Parc du Marais Poitevin.

Ces actions sont le plus souvent menées à l'échelle des départements et soutenues financièrement par les collectivités locales (Conseils Généraux), le Conseil Régional, la DREAL et l'Europe.

### **Rhône-Alpes (Jacques Bouché)**

Les prospections 2012 confirment la répartition de la Loutre sur l'ensemble du département de l'Ardèche et la progression du front de recolonisation au niveau du fleuve Loire. En rive gauche du Rhône, de nouveaux indices de présence montrent des incursions de plus en plus fréquentes de la Loutre sur quelques affluents dans le département de l'Isère.

La LPO Rhône-Alpes, qui pilote le PNA pour la région, poursuit son action de formation des naturalistes du réseau Loutre. L'habituelle session pour bénévoles est doublée d'une session pour professionnels depuis 2010. Cette année, 13 participants au stage bénévoles et 12 au stage professionnels ont découvert sur le terrain en quoi consiste une recherche d'épreintes.

Ainsi depuis les premiers stages de formation en 2007, ce sont 75 bénévoles et 23 professionnels qui ont été formés.

L'étude génétique continue et livre des premiers résultats. Nous espérons de cette étude une meilleure compréhension 1) des phénomènes de recolonisation, 2) des liens sociaux et génétiques entre les individus du front de recolonisation et ceux de deux noyaux de présence éloignés (Ain et Haute-Savoie).

## **Dimanche 2 décembre**

### **Cohabitation Loutre et pisciculture**

Stéphane Raimond est depuis un an « Animateur Loutre et pisciculture du PNA Loutre ». Le recours à un animateur ou médiateur est défini dans le PNA (action 24 « apporter une aide aux pisciculteurs »). La SFEPM a décidé de faire appel à Stéphane, ancien pisciculteur, en raison de sa connaissance à la fois de la profession et de l'espèce. Son travail consiste à se rendre dans les exploitations en ayant fait la demande pour concevoir des aménagements (clôtures...) empêchant la prédation par la Loutre, mais également à intervenir lors de conférences, colloques, réunions... pour des missions de sensibilisation.

Trouver des fonds pour ces missions s'avère plus difficile que prévu. Pour l'instant seule la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme a accordé une aide. La recherche de financements se poursuit.

Stéphane est pour l'instant intervenu, avec Rachel, lors des 20 ans du BTSA aquacole de l'Établissement d'enseignement d'Ahun (23) en octobre, lors des journées techniques sur la Loutre organisées par Aster et par la Fédération de Pêche à Bonneville (74) en décembre et lors du colloque « La prédation connaître pour vivre ensemble » organisé par la FRAPNA à Lyon au mois de mars. Certaines de ces interventions ont été prises en charge par les organisateurs.

Trois expertises ont été effectuées cette année, chez des exploitants privés en Gironde et en Ardèche et à la pisciculture de l'école d'Ahun (Stéphane était aussi intervenu en 2011 en Bretagne).

Stéphane présente la problématique Loutre et pisciculture, donne des exemples de systèmes mis place et évoque les difficultés rencontrées. Les loutres se montrent pleines de ressources lorsqu'elles souhaitent profiter de la manne alimentaire qu'offre une pisciculture en bassins, d'où l'intérêt d'agir avant qu'elles ne soient « installées ». Un certain nombre d'éléments sont à prendre en compte lorsqu'on conçoit des systèmes anti-prédation, par exemple la topographie du site, les conditions climatiques... Il faut notamment tenir compte des méthodes de travail du pisciculteur qui ne doit pas être gêné dans ses tâches quotidiennes. L'exploitant doit cependant être prêt à vérifier que les installations sont fonctionnelles et à assurer un minimum d'entretien (par exemple tondre l'herbe si c'est nécessaire). Stéphane évoque également l'ensemble des difficultés rencontrées par la filière (augmentation du prix de l'aliment, concurrence des autres pays, normes...).

François Moutou ajoute que la prédation par la Loutre ne doit pas occulter les autres difficultés de la filière, comme cela a été fait pour l'Ours et le Loup.

Franck Simonnet évoque le cas de la salmoniculture du Finistère qui devait devenir pisciculture pilote du PNA (voir actes du colloque de mammalogie d'Arles à paraître) mais qui a fait

faillite, principalement en raison d'une mauvaise gestion. La prédation par la Loutre s'était ajoutée aux difficultés déjà présentes, de plus les recommandations faites pour prévenir la prédation n'ont pas été respectées ; une clôture électrique provisoire avait été installée mais n'a pas été entretenue. Franck évoque aussi les difficultés rencontrées pour financer une clôture pérenne. Rachel rappelle que le FEP (Fonds Européens pour la Pêche qui deviendra FEAMP : Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche en 2014) est une piste. Elle essaye d'entrer en contact avec les administrations concernées pour vérifier que les conditions d'attribution de ce nouveau fonds permettront de subventionner des systèmes de protection contre la prédation par la Loutre, mais a du mal à avoir des réponses.

Miguel Gailledrat souligne l'importance de communiquer auprès des organismes de formation en aquaculture. Rachel répond que ceci est prévu mais n'a pas encore été entrepris par manque de financements. D'après Miguel, les écoles ont des fonds pour financer des interventions (prise en charge des frais et rémunération des intervenants). Rachel va se renseigner.

Rachel précise que Stéphane et elle animeront un atelier « Loutre et pisciculture » lors du colloque de mammalogie à Toulouse le 18 octobre.

#### **Conclusions :**

R. Kuhn poursuivra la recherche de financements pour les missions de l'animateur ainsi que les discussions avec les représentants de la profession piscicole et les administrations concernées sur les conditions d'attribution de subvention pour des systèmes anti-prédation dans les piscicultures.

## **Collecte et valorisation des loutres trouvées mortes**

Un groupe de travail sur la collecte et la valorisation des cadavres a été créé dans le cadre du PNA et s'est réuni à deux reprises en 2011 et en 2012. Suite à cela, Pascal Fournier, membre du groupe, a rédigé un document de travail proposant une méthode pour la collecte d'informations et de prélèvements. Ce protocole a été finalisé et envoyé aux DREALs, animateurs du plan en région et membres du Groupe Loutre (qui sont souvent animateurs de PRA) au mois d'août.

R. Kuhn rappelle les grands principes de ce protocole. Trois niveaux d'investigation sont proposés, seules les deux premiers concernant le PNA :

Le **niveau 1** consiste à collecter des informations sur le cas de mortalité (localisation, date, sexe de l'individu...), ainsi qu'un échantillon qui rejoindra une banque de tissus pour de futures études génétiques, et sera appliqué à toutes les loutres trouvées mortes.

Le **niveau 2** consiste à effectuer des prélèvements :

- Prélever les tractus génitaux pour de futures études de dynamique de population.
- Constituer une banque de prélèvements pour le suivi de facteurs menaçants à impact potentiellement aigus pour l'espèce (maladie de Carré, exposition aux anticoagulants).

Un plan d'échantillonnage est proposé, 10 mâles et 20 femelles/département pour la durée du plan.

Les autopsies des loutres mortes par collision avec un véhicule seront rapides, elles devront être plus minutieuses si la cause de la mort est à déterminer.

Pour le niveau 1, le MNHN est prêt à gérer la banque de prélèvements pour de futures analyses génétiques. Une convention devra être signée. Le groupe approuve que le MNHN soit gestionnaire de cette banque de prélèvements et que la SFEPM soit signataire de la convention au nom du Groupe Loutre. La SFEPM pourra signer des conventions avec les organismes collecteurs de prélèvements qui le souhaitent. Christian Arthur souhaite que le MNHN et la SFEPM soient copropriétaires de cette banque de prélèvements et que la SFEPM soit consultée lorsque ces prélèvements seront utilisés. R. Kuhn préparera une feuille de route destinée aux organismes collecteurs incluant les instructions pour l'envoi des échantillons. Il faudra encore clarifier quel type de tube doit être utilisé et si les tubes doivent être fournis aux collecteurs.

Le niveau 1 comprend un formulaire à remplir qui a été envoyé avec le protocole. Il faudra voir s'il est possible d'avoir un formulaire à remplir en ligne (voir le coût).

Comment les informations recueillies seront-elles valorisées ? Rachel propose une carte dynamique en ligne où sera indiqué le lieu de chaque découverte de cadavre (avec la date, le découvreur...). Ceci ne fait pas l'unanimité. Certains n'en voient pas l'utilité, d'autres pensent que cela permettra d'obtenir rapidement des informations sur les cas de mortalité dans une région et pourra fournir des arguments dans les discussions avec les gestionnaires des routes. La discussion doit être interrompue par manque de temps. Ceci devra être clarifié ultérieurement.

Pour le niveau 2, l'ONCFS pourrait prendre en charge l'analyse des loutres dont la cause de la mort doit être déterminée (à priori pas mortes par collision avec un véhicule) à raison de 20 individus maximum par an.

La SFEPM et la DREAL du Limousin (pilote du PNA Loutre) rencontreront prochainement l'ONCFS et le Ministère de l'Écologie pour discuter des modalités d'application du protocole sur la collecte des cadavres, notamment les analyses qui pourraient être prises en charge et l'implication du réseau SAGIR. Une date doit être fixée au cours de l'automne.

L'ONCFS envisage une participation à la collecte des cadavres de loutres, uniquement si ceci se fait dans le cadre du réseau SAGIR.

François Moutou précise que l'appartenance des données doit être clarifiée.

Pour les personnes qui désirent participer au réseau de collecte et qui n'ont pas les autorisations (dérogation ou carte verte), une demande d'autorisation « groupée » pourrait être faite par la SFEPM. Une démarche similaire existe pour les chiroptères. L'élaboration d'une liste de personnes désireuses d'obtenir cette autorisation avait déjà été évoquée lors de la dernière réunion.

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Bourges souhaiterait pouvoir récupérer un individu pour le naturaliser et a sondé les autres musées pour connaître leurs besoins. Quelques uns ont répondu ; Rachel a la liste des demandes. Alain Texier précise que les cadavres récupérés dans le Marais Poitevin sont généralement très abîmés. Le GMB prévoit une séance d'autopsie à l'automne, Franck Simonnet regardera si certains cadavres sont récupérables.

### **Conclusions :**

- Le groupe approuve que le MNHN soit gestionnaire de la banque de prélèvements pour de futures analyses génétiques, R. Kuhn transmettra les instructions pour l'envoi des prélèvements.
- R. Kuhn préparera une convention SFEPM/MNHN.
- R. Kuhn vérifiera si la SFEPM peut faire une demande d'autorisation de collecte pour plusieurs personnes issues de différentes structures (du groupe loutre ou autres) et le cas échéant demandera aux régions les noms des personnes concernées.
- R. Kuhn transmettra les conclusions de la rencontre avec l'ONCFS et le Ministère, et les modalités de fonctionnement définies.

## **Prise en charge des loutres en détresse**

Deux loutrons originaires de Bretagne et de Loire-Atlantique avaient été recueillis par le centre de soins de la faune sauvage situé à Tonneins dans le Lot-et-Garonne, puis relâchés, une fois adulte et aptes à se débrouiller seuls, dans ce même département en 2012 (voir compte-rendu 2012).

Ceci avait été critiqué par le Groupe Loutre qui estime que le lieu de relâcher doit être le plus près possible du lieu d'origine. Conformément à ce qui avait été décidé lors de la réunion de décembre 2012, la SFEPM a rédigé un courrier exprimant la position du groupe ; celui-ci a été envoyé au Ministère de l'Ecologie en juillet 2013, avec copie à la DREAL pilote du plan et à l'Union Française des Centres de Soins (UFCS). Celui-ci sera transmis au groupe.

Jusqu'à présent, les très rares loutres trouvées en France et nécessitant une prise en charge ne sont pas retournées à la vie sauvage et ont été recueillies par des parcs animaliers. Le cas des deux loutres réhabilitées puis relâchées en 2012 représente une première en France. Un certain nombre de difficultés sont apparues et ont mis en avant le manque de structures d'accueil pour cette espèce et la nécessité de définir les modalités de leur prise en charge et de leur relâcher. R. Kuhn a eu plusieurs échanges avec l'UFCS et avec différents centres de soins à ce sujet.

Le groupe estime que les loutres en détresse devront être traitées au cas par cas, car la situation ne sera pas la même à chaque fois ; tout dépendra du lieu où est trouvé l'animal, de son état, de la distance jusqu'au prochain centre de soins adapté, des possibilités pour le transport, de la disponibilité des uns et des autres...

L'UFCS a transmis la liste des centres pouvant accueillir des loutres (à l'heure actuelle ou dans un futur proche). Alexandre Lehmann précise que le centre de soins d'Hunawahr a également des enclos disponibles. Rachel transmettra cette liste ainsi que celle des vétérinaires faune sauvage.

L'ONCFS avait assuré le transport de la loutre bretonne. Rachel se renseignera auprès de l'office pour connaître les possibilités de prise en charge du transport en cas de besoin (si pas assuré par le centre de soins).

Stéphane Raimond relate le cas d'un loutron blessé qu'il avait trouvé en 2012 et qui n'a pas survécu. Il demande si un protocole de premiers soins est disponible, les vétérinaires n'ayant généralement pas l'habitude d'avoir des loutres comme patients. A. Lehmann demandera à Fabrice Capber, le vétérinaire qui s'occupe des loutres d'Hunawahr.

Hélène Jacques et François Moutou précisent que, normalement, les vétérinaires prennent en charge les animaux sauvages gratuitement.

Frédéric Néri demande si les cas de loutres en détresse sont fréquents. Hélène et Rachel répondent que non ; depuis 2010, il y a eu les deux loutres relâchées dans le 47, deux loutrons qui n'ont pas survécu, plus deux cas où des loutrons ont été signalés mais n'ont pas été retrouvés. Stéphane ajoute que cela va certainement augmenter dans les années à venir.

**Conclusions :**

- R. Kuhn établira et transmettra une liste de contacts utiles (centres de soins, vétérinaires).
- A. Lehmann contactera Fabrice Capber pour le protocole vétérinaire.

**Questions diverses :**

- R. Kuhn rappelle aux correspondants qu'il est prévu dans le plan de réaliser des outils de communication (exposition, mallette pédagogique). Ceux-ci pourraient être réalisés à l'échelle nationale par la SFEPM et édités en plusieurs exemplaires qui seraient mis à disposition des régions. Les correspondants présents sont dans l'ensemble intéressés. Ceci sera discuté lors de la prochaine réunion du COFIL du PNA. Rachel prendra contact avec les partenaires de chaque région pour connaître leurs besoins.
- Hélène Jacques annonce que le prochain colloque international du Groupe Loutre de l'UICN aura lieu au Brésil en août 2014.
- Le point « Quel avenir après le PNA ? » prévu à l'ordre du jour n'a pas pu être abordé par manque de temps. Franck Simonnet demande si la SFEPM avait une annonce particulière à faire. Christian Arthur annonce qu'il n'y aura pas de deuxième PNA Loutre. Les espèces dont le PNA n'est pas renouvelé pourront faire l'objet d'un guide d'actions.

La rencontre se termine à midi. Les trois réunions du groupe loutre qui ont eu lieu jusqu'à présent à Bourges ont pu être financées grâce à la subvention versée pour l'Evaluation Natura 2000. Il n'y a, pour l'instant, pas de financement pour une nouvelle réunion en 2014.

Rachel Kuhn